

Conseil d'Administration du 18 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

D 36/2023

Révision des loyers des logements d'urgence

Nombre d'administrateurs :
En exercice : 17
Présents : 11
Absents : 4
Excusés-représentés : 2
Votants : 13

La Vice-Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations a été affichée dans les délais légaux.

L'an deux-mille-vingt-trois, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie MARCHAND, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 12 décembre, soit trois jours auparavant.

Administrateurs en exercice

Présents :

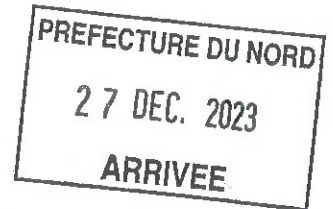
Marie MARCHAND, Lydie YAP, Régis LOGIER, Hervé LESIEUX, Esteban GARCIA, Patricia BOUCHE, Denise DE TEMMERMAN, Christiane CLERET, Ghislaine CAVROT, Michèle BOUCAUT, Isabelle GALLET

Absents ayant donné procuration :

Elisabeth MASSE, Présidente à Marie MARCHAND,
Frédérique BRILLOT à Esteban GARCIA

Absents :

Pascal THIBAUT, Cédric ANDRE, Thomas FICHAUX, Guy-Emmanuel DECASTECKER,



Monsieur Régis LOGIER a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Marie MARCHAND :

Le CCAS assure la location de :

- 3 logements, mis à disposition par la MEL, et situés au : 2, 10, et 30 rue du Chemin de Fer,
- 1 logement, mis à disposition par la Ville de Saint-André, et situé au 95 rue Sadi Carnot.

Les loyers sont fixés librement au moment de la signature du contrat, une clause prévoit la révision annuelle du loyer. La revalorisation tient compte de la date d'anniversaire de la signature du bail initial et de l'indice de référence des loyers établi par l'INSEE.

Pour le logement sis 10 rue du Chemin de Fer, l'indice de référence INCC permet de réviser le montant du loyer, comme suit :

N° 10 rue du Chemin de Fer - loyer 315 € passera à 340 € au 1er mars 2024

Les logements ci-dessous sont attribués dans le cadre de l'hébergement temporaire, la revalorisation de cette redevance s'effectue librement lors de l'entrée ou de la reconduction de la mise à disposition du logement.

- 95, rue Sadi Carnot - Loyer 243€ passera à 255 € au 1er juillet 2024 (APL = 255 €)
- 2 rue du Chemin de Fer : maintien du loyer à 500 €
- 30 rue du Chemin de Fer - Loyer 293 € passera à 303 € au 1er juin 2024 (l'indice de Référence des Loyers)

Considérant la nécessité de revaloriser le montant des loyers,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

A la majorité

Abstentions : M. Esteban GARCIA, Mme Frédérique BRILLOT, Mme Isabelle GALLET

REVISE le montant des loyers comme proposé ci-après :

10 rue du Chemin de Fer	340 € au 1 ^{er} mars 2024
95, rue Sadi Carnot	255 € au 1 ^{er} juillet 2024
2 rue du Chemin de Fer	500 €
30 rue du chemin de Fer	303 € au 1 ^{er} juin 2024

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette délibération ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Elisabeth MASSE



Le secrétaire de séance,

Régis LOGIER